

vière borde son territoire à l'Est ; au Nord et au Sud notre commune est renfermée par les vallées secondaires du Conan et du Cosne. Entre ces deux rivières ou torrents s'élève le mont Pottu (821 m.) qui forme une petite chaîne parallèle à la Brevenne, mais qui n'est que l'un des contreforts de la chaîne principale formant la ligne de partage des eaux, laquelle se trouve assez loin de Bessenay, entre les bourgs de Montrotier et de Longessaigne. Les plus hautes cimes ne se trouvent point sur la ligne même de partage.

Bessenay n'atteint pas le Mont-Pottu, au pied duquel s'étend le territoire de Brullioles. L'altitude la plus considérable de la commune est celle de la montagne recouverte par le bois du Mas qui s'élève à 666 mètres. C'est aussi l'extrême limite de la commune. Non loin de là, nous voyons le crêt de Sus qui n'a que 554 mètres ; les autres sommités sont : le Moulin à vent 493 mètres, le Bernay 479 mètres, les Terres près la Roue 474 mètres, Sus 450 mètres, etc. Le bourg dépasse 400 mètres. L'altitude moyenne est d'environ 400 mètres ; celle de la Brevenne est d'environ 275 mètres. Les altitudes de Bessenay sont modestes comparativement à celles de Courzieu et de Brullioles ses voisines.

Nous savons que la grande vallée de la Brevenne en reçoit plusieurs autres qui lui sont à peu près perpendiculaires et sont bien moins importantes ; les plus petites reçoivent dans le pays le nom significatif de *gouttes*. Nous avons à étudier celles qui sillonnent le territoire de Bessenay et contribuent à donner une grande fraîcheur au pays ; des prairies complantées d'arbres fruitiers en occupent le fond. Les coteaux séparant ces divers vallons sont tournés tour à tour au nord et au midi, ce qui permet de varier les cultures d'une façon très heureuse.

Le fond même de la vallée de la Brevenne présente une